



OPTIMISTE FRANCE

Demande d'inscription au Concours d'art oratoire des collégiens 2007-2008



Nom _____ Prénom _____ Garçon / Fille

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Date de naissance ____ / ____ / ____ Tél. (_____)

Je désire m'inscrire au Concours d'art oratoire du CLUB OPTIMISTE afin d'acquérir une expérience sur l'art de parler en public. Je m'engage à prendre connaissance des règlements et à m'y conformer.

Signature du candidat _____ Date ____ / ____ / ____

J'autorise mon enfant à participer au Concours d'art oratoire OPTIMISTE. Je donne mon accord pour que le CLUB OPTIMISTE utilise quelques photos de mon enfant dans sa plaquette d'information ou sur son site internet.

Signature du parent ou du tuteur _____

Parrainé par le CLUB OPTIMISTE de MAUBEUGE

Thème officiel : « **Quand j'aurai 30 ans ...** »

Règlement

Chaque concurrent rédige son propre discours. Cependant, le concurrent peut bénéficier de conseils au cours de la rédaction du discours et peut effectuer des changements mineurs ou y apporter des améliorations en tout temps.

OPTIMIST INTERNATIONAL se réserve le droit de publier et d'enregistrer tout ou partie du discours prononcé dans tout concours sans pour autant devoir rémunérer l'auteur.

Phases du concours

Le Concours d'art oratoire OPTIMISTE FRANCE est réservé aux élèves des collèges et se divise en plusieurs phases :

1. engagement des élèves à signaler au Club optimiste **avant le 10 février.**
2. Une **sélection au sein de chaque collège** sera organisée pendant le temps scolaire, **entre le 25 février et le 4 avril**
3. **La finale du concours aura lieu le vendredi 25 avril à Assevent, au Centre socio-culturel.**

Un collège peut être représenté par plusieurs concurrents qualifiés.

Admissibilité des concurrents

- ✓ Le concours est ouvert à tous les élèves des collèges
- ✓ Chaque concurrent inscrit au concours doit remettre un exemplaire de son discours, avec le formulaire officiel d'inscription qui doit être signé.

Règlements du concours

1. Avant le début du concours, le président de comité du concours organise un tirage au sort afin de déterminer l'ordre d'entrée en scène.
Les concurrents sont alors présentés comme étant « le concurrent A », « le concurrent B », etc.
2. Tous les concurrents doivent faire un discours portant sur le thème officiel.
3. Tous les concurrents doivent commencer par annoncer le thème officiel afin que le chronométrateur puisse équitablement noter la durée de leur exposé. 3 points seront automatiquement déduits par le chronométrateur si le concurrent ne se conforme pas au présent règlement. Le chronométrage commence immédiatement après l'annonce du thème officiel.

Toute salutation aux membres du jury, à l'auditoire, etc., doit précéder l'annonce du thème. Le chronométrage prend fin dès que le concurrent a terminé son discours.

4. Toute citation ou élément faisant l'objet de droits d'auteurs, utilisé au cours du discours doit être identifié comme tel verbalement, de même que sur la copie papier en précisant le nom de l'auteur. Le concurrent est entièrement responsable de l'utilisation des éléments cités et le CLUB OPTIMISTE décline toute responsabilité à ce propos. Le fait de ne pas identifier ces éléments ou citations entraîne une pénalité de 3 points
5. Le concurrent ne peut faire aucune allusion qui permettrait de savoir quelle est sa sensibilité politique ou religieuse sous peine de disqualification.
6. Le temps imparti est :
- Pour les élèves de 6^e/5^e : entre 3 et 4 mn
- Pour les élèves de 4^e/3^e : entre 4 et 5 mn.
7. Les concurrents, dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps, n'en seront pas avisés mais ils seront pénalisés de 1 point par tranche de quinze secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite. Ces pénalités seront déterminées par le chronométreur officiel.
8. Si le concurrent le souhaite, il peut se servir de notes et d'un pupitre.
9. L'utilisation d'accessoires, d'uniformes ou de costumes particuliers n'influencera pas la note finale. **Seul le discours est évalué !**
10. Aucun spectateur ne peut entrer ou sortir de la salle durant le discours d'un concurrent.
11. Deux huissiers veilleront à faire respecter les règlements.
12. **Les finalistes ne pouvant être plus de 20**, le nombre de candidats retenus dans chaque collège dépendra du nombre d'établissements participants
13. La décision du président de comité prise avec les jurés du concours est finale et sans appel.

Évaluation et chronométrage

1. Chaque concurrent sera évalué par cinq jurés et un chronométreur. Les jurés de tous les Concours d'art oratoire ne doivent pas être OPTIMISTES pas plus qu'ils ne peuvent connaître les concurrents.
2. Les jurés et le chronométreur ne doivent pas être identifiés durant le déroulement du concours ou par le biais de publicités pré-concours. Leur identité ne peut être dévoilée qu'après le concours.
3. Chaque juré doit rendre une décision finale sur tous les concurrents sans consulter au préalable les autres jurés ou toute autre personne. Les résultats d'un juré doivent demeurer confidentiels. Personne ne doit discuter du pointage d'un concurrent avec un juré.
4. Une fois que les jurés ont calculé le pointage de chaque concurrent, déduit les points de pénalité et classé chacun, ils doivent signer leur feuille de pointage et la remettre au président du comité du concours. Le pointage et le rang accordés à chaque concurrent par les jurés sont ensuite inscrits et compilés sur le rapport officiel du Concours d'art oratoire.

Pointage du concours

Le pointage dans tous les concours doit se conformer au barème suivant.

- | | |
|-------------------------------|---|
| ✓ Maintien | 10 points (apparence et attitude) |
| ✓ Prestance et présentation | 20 points (intonation, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, intensité) |
| ✓ Contenu du discours | 20 points (fidélité au thème, originalité, contenu, logique, couleur) |
| ✓ Qualité globale du discours | 10 points (impressions laissées, effet produit) |

Pénalités

1. Révélation par le concurrent de son identité : 2 points
2. Pénalités relatives au temps : 1 point pour chaque tranche de 15 secondes au-dessus de 5 mn ou en dessous de 4 mn.
3. Omission d'annoncer le titre : 2 points
4. Omission d'identifier l'auteur d'une citation : 3 points

Prix : Des lots de livres ou de jeux, des bons d'achat, des abonnements ...

Chaque collégien sélectionné pour la finale recevra un prix.